

OUVRONS FRONTIÈRES



BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATION DES ASTI | JANVIER-FÉVRIER-MARS 2020 | N° 102

Communiqué du 23 mars 2020

RESTONS VIGILANT·E·S

Au septième jour des mesures de confinement décrétées par le gouvernement, la Fasti ne peut que rester vigilante face à d'un côté des discours martiaux; de l'autre des réalités de terrains où toutes les vies ne semblent pas avoir la même importance.



La Fasti ne minore pas la pandémie que nous sommes en train de vivre et les risques sanitaires réels encourus par la population. Ce risque a amené la Fasti à suspendre une partie de ses activités d'accueil et à mettre en place des permanences téléphoniques.

C'est parce que nous prenons au sérieux les risques sanitaires que nous sommes

également vigilant·e·s au sujet de l'absence de protection de celles et ceux précarisé·e·s par des politiques de fermetures de frontières, de « désaccueil », et d'exploitations. Nous pensons à tou·te·s celles et ceux enfermé·e·s dans les CRA pour ne pas avoir le bon morceau de papier, à celles et ceux qui vivent dans des camps, squats, bidonvilles car exclu·e·s des droits sociaux, ou encore à toutes ces personnes exilé·e·s cherchant un endroit où

s'installer, bloqué·e·s aux portes d'une Europe qui n'hésite pas à laisser mourir pour ne pas accueillir. Ces personnes sont confinées, sous surveillance, sans pouvoir auto-attester de leurs besoins de s'alimenter, se soigner...

Ces politiques ne sont pas nouvelles, et se construisent réforme après réforme. En 2018, la loi Asile Immigration restreignait encore le droit au séjour pour soins. Les dernières annonces en date de novembre 2019 annonçaient entre autres un délai de carence de 3 mois pour les demandeur·e·s d'asile. Ces politiques contribuent à alimenter le racisme ainsi que les débordements racistes de certains médias et sur les réseaux sociaux. Au-delà du droit des étranger·e·s mais toujours dans une logique de rentabilité, on assiste depuis de nombreuses années à la casse du service public hospitalier rendant l'accès aux soins toujours plus compliqué, en particulier pour les plus précaires d'entre nous.

Les décisions politiques annoncées en cette période de crise sanitaire protègent certain·e·s et mettent à mal d'autres, toujours les mêmes :

- Dans les campements, les personnes sont abandonnées. À Calais, par exemple, les alentours du campement ont été barricadés, empêchant les associations d'y accéder;
- De nombreuses personnes restent à la rue, dont certaines très vulnérables. C'est le cas des mineur·e·s non accompagné·e·s qui n'ont pas de solution malgré quelques réquisitions de gymnases, de nombreuses femmes avec

OUVRONS FRONTIÈRES Bulletin bimestriel d'information des ASTI

ÉDITÉ PAR LA Fasti

58, rue des Amandiers 75020 Paris

Tél. : 01 58 53 58 53 / Mail : coordination@fasti.org
Facebook : <https://fr-fr.facebook.com/FASTI>

Une information à communiquer, un appel à manifestation à relayer ? Ce bulletin d'information est le vôtre. Envoyer un courriel à coordination@fasti.org.

Pour suivre l'activité de la Fasti en direct, inscrivez-vous sur la liste d'information en envoyant un mail à coordination@fasti.org.

Coordination rédaction : Fasti
Conception et mise en page : Ambre Bragard

enfants, ou de personnes malades et sans domicile;

👉 La fermeture des toilettes publiques est une décision comportant peu de conséquences pour les personnes qui ont un logement... mais qui ne se soucie guère des personnes que les politiques économiques ont mis à la rue, appauvri-e-s;

Nous nous joignons à toutes celles et ceux qui demandent la mise à l'abri, et donc la protection de tou-te-s et la réquisition des bâtiments inoccupés!

👉 Malgré certaines remises en liberté, les centres de rétention administrative continuent d'entasser les personnes migrantes dans des conditions sanitaires et d'hygiène indécentes et dangereuses;

Nous nous joignons à toutes celles et ceux qui demandent la libération et la protection des personnes enfermées!

👉 Dans les quartiers populaires, nombreuses sont les familles entassées dans des logements petits et/ou insalubres;

👉 Des salarié-e-s sans papiers se retrouvent au chômage mais sans aucune indemnisation liée à la baisse d'activité ou, comme sur de nombreux chantiers, continuent de travailler sans protection;

👉 La rupture numérique existe toujours en temps de coronavirus. Télétravail et « école par internet » sont impossibles pour beaucoup de salarié-e-s et enfants, faisant peser sur ces personnes des sanctions en termes d'emploi et d'éducation;

👉 Impossible d'appeler le 15 ou autre numéro *ad hoc* quand on ne maîtrise pas la langue française ou en l'absence de téléphone ou de crédit;

👉 Aux frontières de l'Europe, les personnes migrantes sont repoussées, les contrôles renforcés, le principe de non-refoulement largement piétiné, la situation en Grèce continue de se dégrader. De plus, les ONG de sauvetage en mer ont décidé de suspendre leurs activités pour des questions sanitaires, tout comme certaines actives dans les camps.

Nous dénonçons l'indécence des politiques gouvernementales: le mot « solidarité » répété à plusieurs reprises par le président Macron est creux, sélectif, hypocrite. Ce sont les politiques gouvernementales qui ont fragilisé toutes ces personnes, et ce sont ces mêmes politiques qui laissent de côté les plus fragiles et les plus pauvres. Le mouvement des ASTI reste vigilant face à ces mesures inadaptées aux personnes qui vivent à la rue, dans de petits appartements, aux sans papiers, aux

demandeur-euse-s d'asile, aux enfermés-e-s, aux personnes isolées. Ces personnes sont complètement oubliées. Et cela alors même que leur vulnérabilité va être aggravée par la réduction de l'assistance juridique, alimentaire et médicale.

COMMENT MAINTENIR LES LIENS DE SOLIDARITÉ PENDANT CETTE PÉRIODE ?

Les ASTI font preuve de solidarité au quotidien, accompagnant dans des permanences administratives et juridiques de nombreuses personnes étrangères, animant des ateliers de français, organisant des espaces de rencontre, de soutien avec les sans-papiers.

Dans cette situation exceptionnelle, nombre de ces activités sont stoppées, ou modifiées (avec la mise en place de permanences téléphoniques par exemple). Des actions de diffusion de l'information, de traduction sont mises en place pour maintenir des relations de solidarité.

Nous n'avons pas les moyens de réagir seul. La Fasti appelle à des organisations collectives, unitaires, au niveau local comme national, pour soutenir les victimes directes des politiques mortifères actuelles et passées de l'État. Nous devons dénoncer ces pratiques, mais aussi, construire des formes de solidarité adaptées à la situation sanitaire actuelle.

Nous nous joignons à toutes celles et ceux qui déjà ont appelé à ne rien lâcher!

RESTONS À LA MAISON MAIS AUSSI VIGILANT-E-S !

Dans cette situation exceptionnelle, nous devons continuer à dénoncer les mesures injustes que prend le gouvernement à l'encontre des sans-papiers et des plus pauvres, comme cette autorisation exceptionnelle de déplacement pour toutes les personnes assignées à résidence¹. Pourquoi contraindre les personnes en procédure Dublin à se déplacer alors que les frontières sont fermées? Même en situation exceptionnelle, le gouvernement continue une politique de harcèlement des personnes étrangères.

La peur des effets destructeurs du Covid-19 ne doit pas nous empêcher de mettre en œuvre une intelligence collective pour faire entendre nos revendications sur le modèle des applaudissements pour le service public tous les soirs à 20h, crier des slogans à certaines heures fixes, afficher des messages et mots d'ordre sur les fenêtres... Envoyons des mails aux préfet-e-s, au ministre de l'Intérieur... Montrons que nous sommes présent-e-s

dans le débat public et que nous tenons aux droits de toutes et tous!

Nous devons aussi rester vigilant-e-s sur les atteintes aux libertés. Il ne faut pas que cette situation exceptionnelle devienne un laboratoire pour le pouvoir pour discipliner toute la société en situation « normale ». C'est pour cela que nous devons être attentifs/attentives à toute action qui dépasserait l'urgence sanitaire et continuer à faire entendre nos voix. Des mobilisations fortes ont eu lieu ces derniers mois, cette période ne doit pas les faire taire. Nous devons au contraire renforcer nos luttes, inventer de nouvelles mobilisations, de nouvelles solidarités.

Et nous resterons aussi mobilisé-e-s après cette période de crise sanitaire concernant les droits des personnes étrangères. Si en cette période de crise, certaines décisions sont positives (prolongation des délais des titres de séjour, libération de certains prisonniers en CRA...), cela ne relève pas d'un changement des orientations politiques de chasse aux sans-papiers. Nous resterons vigilant-e-s aussi à la fin du confinement pour que les oublié-e-s des politiques de protection sanitaire, ne deviennent pas le centre des préoccupations policières et médiatiques.

Restons solidaires et mobilisé-e-s! 🐾

1 – Voir les alinéas 6 et 7 ajoutés à l'article 1 du Décret n° 2020-279 du 19 mars 2020 modifiant le décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19

Occupation du journal *Le Monde* LES GRÉVISTES SUSPENDENT LE PIQUET, LA LUTTE CONTINUE

Depuis le 27 février, les travailleurs sans papiers, affectés au nettoyage du nouveau site du journal *Le Monde* pour le compte d'Effage Metal, sont en grève pour obtenir leur régularisation et le respect des droits des travailleurs.

Ils ont décidé collectivement de suspendre le piquet, compte tenu de la situation sanitaire, après que le président du directoire, M. Louis Dreyfus ait pris l'engagement ferme de les accompagner concrètement dans leurs démarches après la fin du confinement. La FASTI reste mobilisée à leur côté.



Aux côtés des Asti

Asti Chalon «DÉNONCER, TÉMOIGNER, DIVERTIR, RÉCOLTER DES FONDS»!

L'Asti Chalon et de nombreuses associations de Saône et Loire impliquées dans l'accompagnement aux migrants dénoncent la décision préfectorale de fermer les hébergements appelés « post-cada » au 30 juin 2020. Ces hébergements avaient été prévus par un précédent préfet pour soutenir les familles fragiles et leur permettre de faire une demande de régularisation dans le cadre d'une carte de séjour santé et dans le contexte de la circulaire Valls. Le 115 en Saône et Loire ne prend pas les familles. La solution trouvée par le préfet est la pression psychologique sur les personnes pour qu'elles évacuent le lieu d'hébergement et prennent la voie d'un retour forcé au pays. Ainsi une vingtaine de familles qui sont là depuis 5 ans et plus se voient menacées d'être « déportées ». Certaines familles reçoivent déjà des OQTF, IRTF et sont assignées à résidence dans le lieu où elles sont hébergées. La police vient les faire signer entre 6h et 8h du

matin. Rappelons que le pouvoir discrétionnaire du préfet de Saône-et-Loire a fait des progrès : mépris des preuves d'intégration, obligation d'ajouter une promesse de travail, de bons bulletins scolaires des enfants à une demande de régularisation ! Des actions multiples sont engagées : conférence de presse, prise de parole dans les lycées, pétitions signées devant les établissements scolaires, au sein du Conservatoire, interpellation de sénateurs et députés... Une pétition en ligne existe que vous pouvez signer¹. Parmi les missions de l'Asti Chalon, la commission Arts et Cultures organise régulièrement des concerts, conférences, spectacles. Les objectifs sont multiples : offrir à ceux qu'on accueille une découverte de la culture française, permettre la rencontre avec ceux qui viennent d'autres pays, récolter des fonds. En ce début d'année, deux concerts ont été donnés, l'un le 19 janvier (musique classique et moderne), l'autre le 28 février (musique rock, chants bulgares). Ces spectacles ont un grand succès et permettent de partager

un temps festif avec un buffet « multiculturel ». C'est aussi un moment privilégié pour témoigner du parcours migratoire, de la crise de « non-accueil » et faire prendre conscience de ce que subissent les personnes déplacées qui demandent l'asile ou le droit au séjour en France.

Notre association héberge actuellement 45 familles soit environ 150 personnes. L'argent recueilli est donc d'une grande aide pour soutenir les frais d'hébergement.

En projet, à la mi-mai, une soirée gospel est prévue, d'autres spectacles sont déjà programmés dans le cours de l'année.² 🐾

1 – <https://www.mesopinions.com/petition/politique/alerte-onze-familles-menacees-expulsion-chalon/80739>

2 – <https://asti71.org/index.php/nous-soutenir/faire-un-don-financier/>

Asti de Bordeaux FORMATIONS

Deux formations ont été proposées ce début d'année :

🐾 *Le droit d'asile en France à l'aune de la réforme du 10 septembre 2018* – en janvier

🐾 *une formation juridique de base sur le droit des étrangers* – en mars

Du côté des partenaires

Atelier radio À PLUS D'UNE VOIX

Pour nous, demandeur-euse-s d'asile, l'Europe est devenue un désert. Personne n'est disposé à nous entendre. Les lois qui sont votées continuent de restreindre nos droits et de rendre plus difficiles nos démarches. C'est comme si on crie et il n'y a personne. Le rêve s'est interrompu en Europe. Le désert est une métaphore pour décrire le calvaire qu'on traverse ici en France avec les questions administratives. L'atelier radio nous donne l'opportunité de dire tout haut ce qu'on pense tout bas. Avec la radio, on peut se faire entendre.

L'atelier radiophonique À plus d'une voix se déroule dans des cours de français de l'association Accueil Demandeurs d'Asile, à Grenoble. L'objectif est de favoriser une prise de parole en dehors du cadre contraignant de la

procédure d'asile dans lequel celle-ci est non seulement soumise à des attentes mais aussi mise en doute. Notre démarche cherche à sortir de la logique de relégation et d'essentialisation qui produit une frontière symbolique et sociale entre « eux » – les étrangers marginalisés – et « nous »

– les établis, ceux qui sont installés durablement en France. Les participant-e-s se forment aux techniques de prise de son et d'interview pour aborder les sujets de leur choix, mener des débats entre eux et avec des personnes invitées. Cet atelier se veut être un espace de parole protégé pour sortir des relations de dominations au cœur notre société et permet, par le partage d'expériences et d'analyses, de produire un savoir collectif autour de l'exil, l'asile, la migration. Notre dernier documentaire sonore (décembre 2020) montre combien le règlement Dublin, appliqué dans le cadre de la procédure d'asile, est violent pour les personnes qui le vivent et absurde du point de vue politique. 🐾

Nous écouter : <https://audioblog.arteradio.com/blog/98862/a-plus-d-une-voix>

Atelier mis en place et animé par l'association Modus Operandi : www.modop.org

Mobilisons-nous

Extrait de l'argumentaire Campagne pour l'abrogation du Ceseda

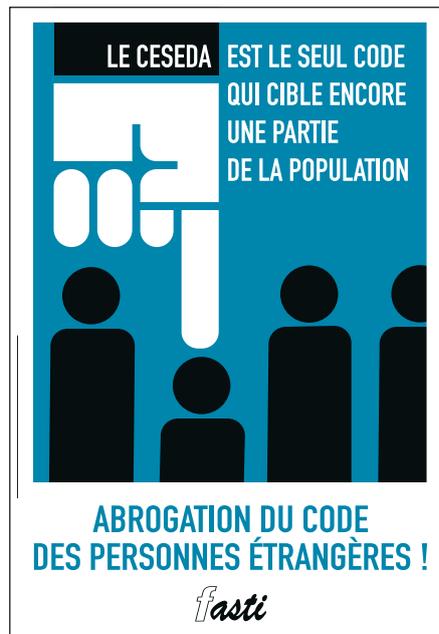
L'ABROGATION DU CESEDA NOUS AMÈNE À PENSER À UNE ÉCHELLE SUPRANATIONALE, AU-DELÀ DE L'ÉTAT-NATION

La liberté de circulation et d'installation mettrait sur d'autres rails la qualité de la démocratie et de la citoyenneté, l'avenir commun de l'humanité. En effet, la liberté de circulation et d'installation n'est pas un horizon, un but à atteindre, elle est un processus qui transformera la citoyenneté en la dissociant de l'État-Nation. La citoyenneté sera ainsi composée de nouvelles valeurs comme un nouveau rapport à l'altérité, la refondation des rapports nord/suds, l'égalité des droits pour nourrir une nouvelle manière de vivre ensemble, quelle que soit son origine, religion, sa culture.

L'abrogation du Ceseda permettrait de faire sauter un certain nombre de verrous qui empêchent les personnes de circuler et s'installer librement. En effet, dans une société post Ceseda qui aurait pour projet politique l'égalité des droits, chaque personne serait libre d'entrer sur le territoire français et d'y séjourner sans condition préalable et sans limitation de durée.

Néanmoins, cette liberté de circulation et d'installation serait limitée si son seul cadre de mise en œuvre était le territoire français. En effet, d'autres acteurs/actrices géopolitiques entrent actuellement en jeu dans le contrôle restrictif et répressif des migrations : l'Union européenne qui tente d'harmoniser sa politique migratoire dans un sens de plus en plus défavorable aux migrant-e-s, les pays de départ et de transit qui, notamment sous pression de l'UE, bloquent eux-mêmes leurs frontières.

La liberté de circulation et d'installation serait également limitée si son cadre de mise en œuvre était restreint à un espace plurinational. Il existe aujourd'hui un certain nombre d'espaces plurinationaux qui mettent en œuvre une forme relative de liberté de circulation (voire d'installation) ou qui le projettent : l'espace Schengen, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest, la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale, le Mercosur, la Communauté caribéenne,



etc. Mais à l'instar de l'espace Schengen, la reconnaissance d'une liberté de circulation au sein de ces espaces a pour contrepartie la fermeture plus intense des frontières extérieures et l'empêchement de la circulation de personnes issues de « pays tiers ». Dans cet objectif de construire des « espaces forteresses », les frontières ne font que se déplacer et se durcir grâce à la mise en commun de moyens humains et financiers.

L'abrogation du Ceseda est un premier pas vers la liberté de circulation et d'installation, mais elle ne suffit pas. Elle amène à remettre en cause le système d'État-Nation qui constitue la référence en termes d'organisations politiques. Ce système, qui s'est imposé récemment (18^e siècle), a donné lieu à la naissance de frontières linéaires qui établissent une différence stricte entre l'intérieur et l'extérieur, entre le national et l'étranger. Il porte en lui la conviction que l'appartenance territoriale (et donc nationale) est l'élément le plus structurant et a donné lieu à cette volonté politique de « protéger » son territoire et donc, d'en exclure ses ennemis extérieurs.

L'abrogation du Ceseda nous impose donc de penser l'échelle supranationale. Cela ne nécessite pas forcément de supprimer les frontières étatiques, mais de les ouvrir et de ne plus les utiliser à des fins de tri et d'exclusion. Face aux défis actuels de l'humanité (les migrations, l'égalité, le modèle économique, l'environnement, etc.), la réflexion et les solutions doivent se penser à l'échelle supranationale, notamment à travers des droits réellement communs et universels qui rendent caduques toutes lois d'exception. Et au-delà, de penser et se mobiliser collectivement pour de nouveaux droits universels à conquérir. 🐾

Marche des solidarités

POUR STOPPER LE CORONAVIRUS IL FAUT LUTTER CONTRE LE RACISME !

La Marche du 21 mars a été reportée, pas la lutte. Cette décision a été prise avec gravité et rage tant le traitement de la crise sanitaire par le pouvoir ne fait que renforcer l'urgence de lutter pour les revendications portées par la Marche des Solidarités.

... Nous reportons la Marche des Solidarités du 21 mars mais pas la lutte, plus urgente et actuelle que jamais, pour la liberté de circulation et d'installation, la fermeture des centres de rétention ou l'arrêt des contrôles au faciès et des violences policières. 🐾 Retrouvez le communiqué : <https://blogs.mediapart.fr/marche-des-solidarites>

ÉTATS GÉNÉRAUX DES MIGRATIONS

Suite à la dernière session nationale des EGM qui s'est tenue en octobre 2019, la Fasti a décidé de réintégrer le Groupe de Facilitation des EGM.

Cette décision s'est prise en concertation avec plusieurs ASTI qui continuent de s'investir dans leurs Assemblées locales (AL) ou qui souhaiteraient relancer la dynamique locale. Elle s'est également prise au regard de l'évolution du mandat donné au Groupe de Facilitation qui peut désormais impulser des mobilisations et porter une parole

politique dans le cadre du Manifeste des EGM. Pour rappel, ce Manifeste comporte des orientations fortes en adéquation avec celles portées par notre Mouvement et qui trouvent, avec les EGM, un écho plus large. Parmi ces orientations, citons par exemple la fin de toutes les formes d'enfermement pour entrée/séjour irrégulier, la fin des expulsions, l'arrêt des politiques d'externalisation ou encore la liberté d'entrée, de circulation et d'installation dans l'espace européen.

Depuis octobre dernier, les EGM connaissent une nouvelle dynamique, à travers un Groupe de Facilitation et des Groupes Chantiers fortement impliqués (tous ces espaces rassemblent à la fois des

Assemblées Locales et des organisations nationales). Ainsi, des Groupes Chantiers se sont constitués sur la question des jeunes isolé-e-s, sur les pratiques préfectorales, sur les élections municipales ou encore sur la question du logement/hébergement des personnes étrangères. C'est dans ce dernier groupe que la Fasti a également décidé de s'investir, au regard des préoccupations remontées par les ASTI lors des commissions de janvier sur le sujet. Par ailleurs, face à la situation sanitaire actuelle, les EGM ont publié un communiqué de presse, ont invité les AL à saisir leurs préfets à travers une « lettre type » et ont rassemblées nombre de ressources utiles aux personnes étrangères sur leur site. Pour plus d'infos : <https://eg-migrations.org/> 🐾

L'EXCLUSION PAR LA LANGUE – UN BREF HISTORIQUE

Démontrer un certain niveau de maîtrise du français, tout comme la multitude des autres conditions à remplir pour espérer un droit au séjour, n'a pas toujours relevé du parcours du ou de la combattant-e.

Les lois de 1889 et de 1927 ne posent pas cette condition à la naturalisation. Les travaux parlementaires de l'époque montrent que l'apprentissage du français n'était pas une condition de la naturalisation mais un élément proposé consécutivement, comme pour réellement accueillir les personnes.

C'est en 1930 que la question « le postulant parle-t-il notre langue ? » apparaît dans les formulaires des agents de préfectures.

Et c'est en 1945, avec la fameuse ordonnance relative à l'entrée et au séjour des étrangers, ancêtre du Ceseda, que la connaissance de la langue française devient une condition de recevabilité de la demande.

En 1973, lorsqu'a été introduite l'acquisition de la nationalité française par déclaration pour les conjoint-e-s de Français-e-s, la loi ne prévoyait pas de condition de recevabilité liée au niveau de langue, mais le gouvernement pouvait s'y opposer. La pratique a permis d'observer que le principal motif alors retenu était le « défaut d'assimilation », c'est-à-dire le plus souvent une connaissance insuffisante du français.

En 2003, la loi a introduit cette condition de recevabilité pour les conjoint-e-s. C'est le début des entretiens individuels, sur le même modèle que celui qui s'impose avant la naturalisation. Les mots changent également avec cette loi, on passe de l'assimilation à la communauté française qui prévalait jusqu'alors à l'intégration républicaine dans la société française. C'est aussi le début de l'exigence d'un certain niveau de langue pour le droit au séjour (carte de résident), et non plus seulement pour la naturalisation. Le féminisme universaliste ou la fausse bienveillance invoquée pour justifier ce durcissement mérite d'être relevée : « *encourager les efforts d'intégration... de certains publics vulnérables comme les conjointes d'étrangers qui sont parfois maintenues isolées de la société du fait de pratiques sociales communautaristes* ».

En 2006, la loi va généraliser la condition linguistique à travers le contrat d'intégration républicaine. L'obtention et le renouvellement des titres de séjour sont désormais soumis au suivi et au succès d'une formation linguistique.

En 2007, une nouvelle loi, alléguant notamment du fait que la maîtrise de la langue française favorise dans certains cas l'égalité entre les hommes et les femmes, impose aux candidat-e-s au regroupement familial et aux conjoint-e-s de français-e-s, de se soumettre à une évaluation de leur connaissance pour obtenir le visa long séjour.

Les régularisations, à travers les circulaires de 2006 et 2012, sont également désormais concernées par cette condition de recevabilité, peu important les nombreuses années de présence, la scolarisation des enfants, le travail.

Au-delà de l'ajout de la condition, et tout comme l'ensemble des conditions de l'entrée et du séjour, le niveau demandé est de plus en plus difficile.

C'est en 2011 que les diplômes et attestations ont remplacé l'entretien. Ils sont bien évidemment de plus en plus difficiles à réussir et ainsi depuis ce 1^{er} avril, le niveau B1 à l'oral ne suffit plus pour la naturalisation, il faudra le démontrer à l'écrit également.

Pour aller plus loin sur ces questions, on vous recommande notamment de lire ou relire Abdellali Hajjat, *Les frontières de l'« identité nationale »*, aux éditions La Découverte, 2012 et la revue *Plein Droit* du GISTI, le numéro d'octobre 2013. 🐾

Les commissions de la Fasti

Commissions Femmes RETOUR SUR LE WEEK-END « LES FEMMES DANS NOTRE MOUVEMENT. PARLONS-EN! »

Nous avons consacré la matinée du samedi à se présenter, exposer les actions menées avec les femmes, les envies d'actions à mettre en place dans nos Asti, mais également au sens qu'on y met, aux questions que cela nous pose et aux difficultés qui nous traversent. Ce temps a fait ressortir la multitude d'actions qui existent au sein de notre Mouvement : groupe de parole, sorties culturelles, activités sportives, ateliers d'expression artistique, permanence contre les violences faites aux femmes, rencontre-débat, cours de couture, ateliers (récup', vélo, bien-être), actions de sensibilisation, de mobilisation ou encore de plaider en passant par la participation à des festivals féministes... Par ailleurs, les outils de sensibilisation (film, théâtre forum, exposition...) réalisés par les femmes au sein de notre Mouvement sont nombreux et méritent d'être toujours plus partagés, visibilisés et diffusés.

Certaines Asti ont choisi la mixité comme mode d'organisation, d'autres non, mais toutes ces diverses actions ont en commun d'essayer de répondre aux besoins des femmes, de lutter contre les discriminations, de favoriser l'auto-organisation et de renforcer le pouvoir d'agir des femmes en proposant des espaces permettant l'échange de savoirs et savoirs-faire, la transmission d'informations, la création de liens, de la solidarité.

Suite aux différents échanges que nous avons eus avec les militantes du Mouvement lors de la réalisation de la brochure « *Les actions en direction des femmes dans les ASTI* » il nous a semblé important de consacrer l'après-midi à des questions qui nous traversent de manière récurrente : « *Comment mettre en place une action avec les femmes ? Comment favoriser une dynamique de groupe ? Comment déconstruire les rapports de dominations ? Quels outils pour renforcer la participation, l'auto-organisation des femmes ?* » Ainsi, nous avons invité Armelle, qui milite au

Les 15 et 16 février, 25 militantes de 14 ASTI différentes se sont retrouvées le temps d'un week-end pour échanger sur les actions menées en direction des femmes mais aussi réfléchir à nos pratiques, au sens que l'on donne à nos actions, à la place que l'on laisse aux premières concernées. Organisée par les membres de la commission Femmes, ce week-end a permis des discussions riches et dynamiques ainsi que l'élaboration collective de perspectives et pistes d'actions.

Planning familial de Lille et à la Plateforme des soutiens aux migrant-e-s (PSM) – au sein desquelles elle mène de nombreuses actions avec les femmes exilées autour de Calais – à venir travailler avec nous ces questions et nous donner quelques pistes à partir de sa pratique. Au-delà de certaines astuces concernant la constitution et l'animation d'un groupe, cette discussion nous a permis de discuter de nos postures, de nos manières de penser nos actions et de les mettre en œuvre afin de laisser la place aux premières concernées et de favoriser l'auto-organisation.

Enfin, parce que la question des discriminations à l'encontre des femmes portant le foulard est une question qui traverse, divise et cristallise bien des tensions au sein de notre société mais aussi dans les espaces antiracistes et féministes dont notre Mouvement fait partie, il nous a semblé nécessaire d'ouvrir un espace de discussion, plus large que celui de la commission Femmes, en abordant cette question sous l'angle des discriminations. La diffusion d'un film (*À part entière* de Lauriane Lagarde) le samedi soir, suivi le lendemain, d'un temps de lecture et d'analyse collective de recueils de textes nous a permis d'avoir des discussions riches, apaisées et constructives et de réaffirmer la nécessité de continuer à se mobiliser sur ce terrain.

Ces deux journées ont fait émerger des pistes d'actions, de réflexions, de formations : faire une nouvelle journée sur ce même format, mutualiser sur les stratégies mises en place pour renforcer la participation des femmes (garde d'enfant par exemple), renforcer notre implication dans certains réseaux

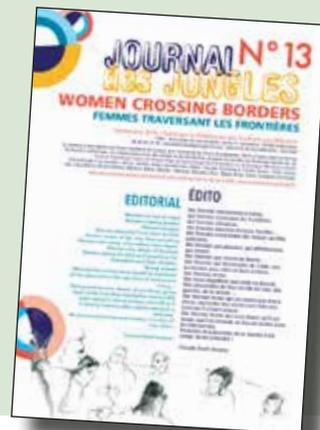
(notamment la Marche mondiale des femmes), continuer à s'outiller pour renforcer la question féministe dans nos actions, notre Mouvement...

Nous vous espérons nombreuses aux prochaines réunions de la commission afin de poursuivre et alimenter cette belle dynamique! 🐾

Journal des Jungles n°13

« FEMMES TRAVERSANT LES FRONTIÈRES »

Réalisé dans le cadre d'une résidence d'écriture accueillie, du 20 au 22 septembre 2019 ce numéro a réuni, en non-mixité, des femmes encore sur la route de l'exil, et d'autres qui ont décidé de poser leurs valises à Calais, des bénévoles de Norrent-Fontes, Tatinghem et Cherbourg, ainsi que les salariées et bénévoles du Planning Familial 62, du Secours Catholique de Calais, de Project Play, de Gynécologie Sans Frontières, du Refugee Women's Centre, ou encore de la Maison Maria Skobtsova.
<http://www.psmigrants.org/site/journal-des-jungles-n13/>



À NOS BOUSSOLES NORD/SUDS!

Lors de la dernière Commission Nord/Suds, nous avons rencontré Antoine Puig-Caixas, militant pour la solidarité avec le peuple catalan. Cet échange approfondi nous a permis de mieux connaître l'histoire de cette mobilisation et d'être plus en mesure de déconstruire les idées reçues qui lui collent inlassablement à la peau. Cet échange nous a également projeté·e·s au cœur d'une tension qui anime la Commission depuis plusieurs années : celle qui cherche à concilier le droit à l'autodétermination des peuples (dans le cas présent, au sein même de l'Union européenne) avec une vision internationaliste de la société, c'est-à-dire une vision qui rejette « le modèle » d'État-nation à l'origine de la fermeture et militarisation des frontières et des constructions identitaires racistes. La Commission a souhaité partager ci-dessous certains éléments de cet échange avec l'ensemble des militant·e·s des ASTI et au-delà.

Le mouvement pour l'indépendance de la Catalogne n'est pas récent puisqu'il puise ses origines dans la lutte contre le centralisme des Bourbons du 18^e siècle jusqu'à la II^e République de 1931. Il se redéveloppe au moment de l'Espagne franquiste, avec une société civile catalane en lutte contre l'idéologie franquiste et son organisation dictatoriale. Après la mort de Franco en 1975 et avec la Constitution espagnole en 1978, l'appareil d'État franquiste se maintient toujours dans les institutions étatiques, en particulier la justice, la police et l'armée.

De 1978 à 2010, la société civile catalane lutte année après année pour augmenter l'autonomie de la Catalogne (mais non pas pour son indépendance). Mais dès lors que la Catalogne obtient par référendum son nouveau statut d'autonomie en 2006, les déceptions se font vite sentir. Ce nouveau statut est jugé anticonstitutionnel par l'État central, tout comme les lois de progrès social votées par la suite par le Parlement catalan. À partir de 2011, même si l'option fédéraliste et la liaison de la question sociale et nationale sont débattues, c'est la rupture avec l'État central et la création d'une république catalane qui emporte l'approbation générale, les listes indépendantistes devenant majoritaires dans les institutions catalanes lors de chaque élection. De 2012 à 2017, la mobilisation civile qui s'organise pour le droit à décider de son futur et pour la tenue d'un référendum est massive, durable, transversale et non-violente. La lutte catalane se traduit par une désobéissance civile et institutionnelle (qui passe aussi par des institutions catalanes) et par un processus constituant qui se met en œuvre avec des assemblées locales.

Les réponses de l'État central espagnol à ce mouvement sont judiciaires et répressives. Le tribunal suprême espagnol juge encore anticonstitutionnel le référendum d'autodétermination organisé par le mouvement civil et le gouvernement catalan. Ce référendum a lieu le 1^{er} octobre 2017 malgré la répression policière féroce et grâce aux 2,3 millions de votant·e·s, avec le résultat de 90% de « oui » pour une République catalane. L'État central met alors sous tutelle les institutions catalanes et condamne les parlementaires catalan·e·s à la prison ou à l'exil. Début 2019, un procès à Madrid condamne à 100 années cumulées de prison les 10 prisonniers politiques jugés pour « sédition ». Cette sentence entraîne des manifestations avec affrontements en Catalogne. Les exilé·e·s ne sont pas extradés par la justice des pays concernés. Le mouvement rentre alors dans une nouvelle phase.

Pour Antoine Puig-Caixas, le mouvement pour l'indépendance catalane est un mouvement populaire massif, transversal et démocratique, qui s'inscrit dans le cadre d'un conflit entre une nation dominée (la Catalogne) et une nation dominante (l'Espagne). Ce conflit est amplifié par la politique d'austérité, centraliste, répressive que l'État espagnol impose aux autonomies suite à la crise financière de 2008. Le mouvement catalan porte un projet politique social, féministe, écologique et solidaire avec les migrant·e·s. Est catalan·e celui/elle qui y habite. Pour ce mouvement politisé, organisé et fortement mobilisé dans la rue (manifestations massives avec souvent plus d'un million de personnes), l'autodétermination n'est pas une fin en soi, mais un moyen de rompre avec l'État central, autoritaire et répressif et de rompre avec une monarchie franquiste.

Pour agir et aller plus loin :

En France, bien qu'il se déroule à notre frontière, ce mouvement reste trop souvent ignoré et interprété comme une affaire intérieure espagnole. Il a besoin de notre solidarité sur la base des revendications démocratiques : liberté des prisonniers politiques, amnistie, auto-détermination.

Pour le soutenir, il existe des comités de soutien au peuple catalan (Paris, Nice, Montpellier, Lyon, Perpignan, etc.) actifs sur les réseaux sociaux et à l'initiative de manifestations. Le Collectif pour la Libération des prisonniers politiques catalans a lancé une pétition :

<https://www.change.org/p/s-excel-monsieur-ramon-demiguel-gega-ambassadeur-d-espagne-en-france-pour-la-lib%C3%A9ration-des-prisonniers-politiques-catalans>
<https://petitioncat.blogspot.com/>

Il existe aussi les associations ANC (Assemblée Nationale Catalane) Omnium Cultural et les Comités de Défense de la République catalane (CDR).

Pour aller plus loin, un ouvrage à lire :

Catalogne la République libre An 01 de Xavier Espinet et Mariana Sanchez, éditions Syllepse, 2019

L'histoire du mouvement catalan et son actualité nous amènent à réfléchir aux formes des luttes pour l'émancipation en général. Comment combattre efficacement les politiques capitalistes, sexistes, racistes et désastreuses pour l'environnement ? Les États-nations qui les mettent en œuvre et les multinationales qui en tirent profit constituent autant de cadres opprimant dont il semble plus que jamais nécessaire de se débarrasser dans une perspective universaliste de lutte pour l'égalité. Lutter hors cadre, dans le cadre ou se construire ses propres cadres, telles sont les questions qui se posent encore aujourd'hui à nous. 🐾

La Commission Nord/Suds

Les commissions de la Fasti

RETOUR SUR LES COMMISSIONS FEMMES, NORD/SUDS ET SÉJOUR EUROPE DES 18 ET 19 JANVIER



Grévistes de l'hôtel Ibis Batignolles

TEMPS COMMUN

Le temps commun a débuté par un tour des ASTI sur l'accompagnement des jeunes isolé·e·s étranger·e·s au sein de notre Mouvement et les nombreuses problématiques rencontrées telles que l'accès à un passeport, la fermeture de l'accueil départemental, le non-renouvellement du premier titre de séjour, les OQTF pour les jeunes majeurs, l'accès aux contrats jeunes majeurs. Il s'est poursuivi sur la manière dont la Fédération s'empare de cette question aujourd'hui : à travers des formations, la publication d'outils pratiques mais aussi à travers la Commission Jeunesse qui constitue un espace national rassemblant des jeunes participants aux activités des ASTI. Un court-métrage vient d'être réalisé sur les parcours migratoires, il sera projeté lors des prochaines Commissions en juin en présence de la Commission Jeunesse. Un deuxième temps d'échanges a eu lieu sur les luttes des sans-papiers avec les acteur·rice·s de 4 mobilisations passées/en cours : les sans-papiers grévistes de Chronopost, les femmes de chambres grévistes de l'hôtel Ibis Batignolles (groupe Accor), les 12 piquets de grèves en Île-de-France pour la régularisation des sans-papiers et la Coordination des Sans Papiers de 20^e arrondissement de Paris. L'objectif

était de mieux comprendre l'organisation de ces luttes et réfléchir à la manière de les soutenir. Dans l'objectif de notre Mouvement de favoriser l'auto-organisation des premier·e·s concerné·e·s, des pistes de travail interne ont été partagées. Le dernier temps de travail a été consacré à une réflexion autour des attaques contre l'expression d'une critique décoloniale et antiraciste. À travers des lectures et des échanges, nous avons analysé les discours et arguments utilisés en faisant des parallèles entre différents domaines (syndicats, associations, recherche, art) et réfléchi à de futurs moyens de riposte.

COMMISSION SÉJOUR EUROPE

La réunion de cette commission a plutôt pris la forme d'un groupe de travail sur les fiches pratiques (procédure Dublin, la régularisation par le travail, les interdictions de retour sur le territoire français et les jeunes isolé·e·s étranger·e·s). Il reste à les finaliser et à les traduire en anglais et arabe.

Par ailleurs, le principe d'une liste mail de veille juridique a été acté.

Également, les ASTI du Havre, Chalon, Nantes se sont proposées de partager leurs modèles de lettres et recours afin de les transmettre au réseau des ASTI et en

particulier aux nouvelles permanences qui se montent comme à Lyon ou Annonay. Enfin, à l'instar de ce qui avait été fait en avril 2019, une formation Asile de 2 ou 3 jours à Paris est envisagée.

COMMISSION FEMMES

La réunion de la commission femmes a été consacrée à la préparation et à l'organisation de la rencontre nationale « *Et les femmes dans notre Mouvement. Parlons-en!* » (voir page 6 pour le compte-rendu). Cette journée s'inscrit dans un travail plus vaste de renforcer les liens et de visibiliser les actions menées dans les ASTI avec, par et pour les femmes. Travail qui se poursuivra en 2020 à partir notamment des envies, pistes d'actions qui émergeront de cette rencontre ainsi que celle qui sont ressorties de la brochure réalisée par les membres de la commission « *Les actions Femmes dans notre Mouvement* » consultable sur le site internet de la FASTI.

COMMISSION NORD/SUDS

Lors de cette réunion, la Commission Nord/Suds a rencontré le militant Antoine Puig-Caixas sur le thème de la mobilisation pour l'autodétermination du peuple catalan. Elle a souhaité partager certains éléments de cette rencontre à travers la publication d'un article dans ce numéro d'OLF. Par ailleurs, la Commission a échangé sur les projets en cours notamment l'outil/expo « *C'est quoi le colonialisme aujourd'hui?* » et la mobilisation en vue du référendum en Kanaky. Sur ce dernier sujet, une mobilisation collective nationale devrait avoir lieu en mars/avril, après les municipales et en amont du référendum prévu le 6 septembre prochain. Nous avons également partagé les actions nord/suds qui sont en cours de montage dans les ASTI, notamment une rencontre sur la Guinée élargie à l'Afrique de l'Ouest par l'ASTI de Valence, une rencontre sur le Kurdistan par l'ASTI d'Elbeuf. 🐾